

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 23 AOÛT 2021, À 19 H, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19 h 02 sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, Louis Côté, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent. Est absent monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier.

Est également présente la directrice générale intérimaire et greffière, Me Julie Waite.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 23 août 2021 ouverte.

**RÉSOLUTION
2021-08-244**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que ci-après reproduit.

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2021

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 juillet 2021
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 août 2021
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 août 2021
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion – Règlement numéro 431-36 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone H-39 à même la zone P-38
5. Règlementation
 - 5.1 Position du conseil municipal : Règlement numéro 431-39 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les usages et les normes prévues à la zone C-116
 - 5.2 Position du conseil municipal : Règlement numéro 430-8 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 430 et ses annexes, tel qu'amendé

- 5.3 Adoption du second projet de règlement numéro 431-38 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone H-104, modifier la marge latérale de la zone H-103, réduire les dimensions minimales d'une habitation unifamiliale jumelée dans la zone H-103 et modifier le nombre de logements dans la zone H-108
- 5.4 Adoption du second projet de règlement numéro 431-40 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone PV-98 à même la zone H-49
- 5.5 Adoption du premier projet de règlement 431-36 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone H-39 à même la zone P-38
- 5.6 Résolution fixant la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de Règlement numéro 431-36
6. Administration générale
 - 6.1 Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Varennes/Sainte-Julie pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012
 - 6.2 Embauche temporaire d'un technicien en urbanisme – Service de l'urbanisme - Autorisation de signature
 - 6.3 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu
 - 6.4 Octroi d'une aide financière - Société culturelle de Pointe-Valaine inc.
 - 6.5 Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2021 Changement de date – Tenue de la séance ordinaire du conseil municipal – Septembre 2021
 - 6.6 Remerciements – Organisateurs – Journée de récupération d'objets spéciaux
 - 6.7 Nomination d'une directrice générale intérimaire
7. Finances
 - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 13 juillet au 17 août 2021
 - 7.2 Dépôt du rapport budgétaire périodique – Complet
 - 7.3 Renouvellement du mandat d'audit à la firme MPA société de comptables professionnels agréés inc.
8. Développement et mise en valeur du territoire
 - 8.1 Demande de dérogation mineure – 241, rue du Prince-Arthur
 - 8.2 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 74, rue Ruth
 - 8.3 Désignation d'odonymes – Secteur Le Patriote
 - 8.4 Comité consultatif de l'environnement dans la Ville d'Otterburn Park – Nomination de membres citoyen
 - 8.5 Avis de réserve pour fins de réserve foncière (secteur Le Patriote) – Octroi de mandats – Annulation de la résolution 2021-06-198
 - 8.6 Avis de réserve pour fins de réserve foncière (secteur Le Patriote) – Octroi de mandats

9. Travaux publics

- 9.1 Attribution budgétaire – Aménagement d’aires de glissade
- 9.2 Dépôt – Bilans de la qualité d’eau potable
- 9.3 Service des travaux publics – Prolongation de l’embauche temporaire d’une étudiante spécialisée en horticulture
- 9.4 Attribution budgétaire – Confirmation d’une aide financière en sécurité routière
- 9.5 Départ d’un employé du Service des travaux publics – Directeur adjoint et chargé de projet – Remerciements
- 9.6 Appel de candidatures – Poste de journalier au Service des travaux publics – Annulation de la résolution numéro 2021-06-192

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Demande d’aide financière – Ligue de balle donnée d’Otterburn Park
- 10.2 Demande d’aide financière – Groupe de vacinateurs COVID-19
- 10.3 Demande d’aide financière – Chambre de Commerce et d’Industrie de la Vallée-du-Richelieu
- 10.4 Journée internationale des aînés 2021
- 10.5 Fête de l’Halloween 2021
- 10.6 Service du loisir et de la culture – Embauche de surveillants d’activités

11. Environnement

- 11.1 Réponse – Orientation de Santé Canada – Projet d’augmentation des limites permises des taux de métalaxyl et de sulfoxaflure contenus dans des aliments

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis et d’autres personnes ont fait consigner leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l’assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé les questions suivantes de 19 h 02 à 19 h 24 :

Madame Natacha Thibault	Diverses modifications réglementaires en urbanisme
Madame Mélanie Villeneuve	Règlements numéro 431-39 et 431-38
Monsieur Jean-Michel Lanot	Nombre de logements à l’hectare
Monsieur Gérard Boutin	Point 5.1 à l’ordre du jour
Madame France Pelletier	Marché d’alimentation local

2.1 RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Denis Parent :

- Séance préparatoire de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu, le 5 août 2021;
- Conseil d'administration spécial de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, le 10 août 2021;
- Séance ordinaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le 12 août 2021;
- Séance du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu, le 19 août 2021.

Monsieur le conseiller Jacques Portelance :

- Séance d'information – Stratégies jeunesse en milieu municipal 2021-2022 et les possibilités de subvention, le 12 août 2021;
- Participation bénévole à la Journée de collecte des objets spéciaux, le 14 août 2021;
- Participation à l'événement du Grand Splash à Mont-Saint-Hilaire, le 15 août 2021;
Par ce geste, les citoyens veulent sensibiliser élus et citoyens sur l'importance d'aménager des accès publics à la baignade dans les rivières, et sur les actions à apporter pour améliorer la qualité de l'eau.

Monsieur le conseiller Mario Borduas :

- Plage, rivière Richelieu et qualité de l'eau impropre à la baignade (E-Coli, salmonelle, hormones, médicaments, insecticides, déversements).

Monsieur le conseiller Louis Côté :

- Tournée « Skate pour tous », le 31 juillet 2021;
- Comité Sport, Loisir et Culture – Annulée faute de Quorum, le 3 août 2021;
- Rencontre avec une compagnie de financement pour l'achat de 2 camions de déneigement reçus aujourd'hui, le 4 août 2021;
- Remplacement à titre de maire suppléant au plénier de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu, le 5 août 2021;
- Rencontre informelle de 2 des 3 administratrices la maison de jeunes Ott'Ados, opérations de recrutement du personnel et accueil des jeunes dès le mois de septembre, le 11 août 2021;
- Activité de promotion des spectacles de la Société culturelle de Pointe-Valaine inc., le 15 août 2021;
- Conseil d'administration de la Société culturelle de Pointe-Valaine inc., le 17 août;
- Préside la commission des finances de la Ville, le 18 août 2021;
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, le 20 août 2021;
- Comité local MADA pour l'obtention d'un certificat « Municipalité Amie des Aînés », le 23 août 2021.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS

**RÉSOLUTION
2021-08-245**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 19 JUILLET 2021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 juillet 2021, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2021-08-246**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 9 AOÛT 2021**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 août 2021, tel que rédigé.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 3 AOÛT 2021**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 août 2021.

4. AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 431-36 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-39 À MÊME LA ZONE P-38**

Monsieur le conseiller Mario Borduas, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 431-36 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone H-39 à même la zone P-38.

L'objet du Règlement est d'amender le Règlement de zonage afin d'agrandir la zone H-39 à même la zone P-38.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 19 août 2021.

5. RÈGLEMENTATION

**RÉSOLUTION
2021-08-247**

**POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL : RÈGLEMENT NUMÉRO 431-39 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LES USAGES ET LES NORMES
PRÉVUES À LA ZONE C-116**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 9 août 2021, le second projet de règlement numéro 431-39 modifiant le Règlement de zonage 431 afin de modifier les usages et les normes prévues à la zone C-116;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville et au babillard municipal conformément au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park, informant les personnes habiles à voter de la zone concernée et des zones contigües à ce projet, que ce Règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que des demandes de participation à un référendum sur le second projet de règlement numéro 431-39 modifiant le Règlement de zonage 431 afin de modifier les usages et les normes prévues à la zone C-116 ont été déposées par le nombre requis de personnes habiles à voter des zones contigües H-55 et HC-114;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis d'abandonner les procédures d'adoption de ce règlement;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :
QUE le conseil municipal abandonne les procédures d'adoption du Règlement numéro 431-39 modifiant le Règlement de zonage 431 afin de modifier les usages et les normes prévues à la zone C-116.

**RÉSOLUTION
2021-08-248**

**POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL : RÈGLEMENT NUMÉRO 430-8 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMERO 430 ET SES ANNEXES, TEL QU'AMENDÉ**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2021, le projet de règlement numéro 430-8 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 430 et ses annexes, tel qu'amendé;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal jugeait nécessaire d'adopter le présent règlement, sous réserve de l'adoption numéro 431-39 modifiant le Règlement de zonage 431 afin de modifier les usages et les normes prévues à la zone C-116;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis d'abandonner les procédures d'adoption de ce règlement;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal abandonne les procédures d'adoption du Règlement numéro 430-8 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 430 et ses annexes, tel qu'amendé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-38.

**RÉSOLUTION
2021-08-249**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-38 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-104, MODIFIER
LA MARGE LATÉRALE DE LA ZONE H-103, RÉDUIRE LES DIMENSIONS MINIMALES D'UNE
HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE DANS LA ZONE H-103 ET MODIFIER LE NOMBRE
DE LOGEMENTS DANS LA ZONE H-108**

Note de la séance :

Un vote a été demandé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Messieurs les conseillers Louis Côté,
Jean-Marc Fortin et Mario Borduas*

ONT VOTÉ CONTRE : *Monsieur le conseiller Jacques
Portelance*

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de Règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 15 juillet 2021 et une copie du second projet de Règlement le 19 août 2021;

CONSIDÉRANT que s'est tenue du 3 au 18 août 2021, une consultation publique, en remplacement de l'assemblée publique de consultation, dans le cadre du processus d'adoption du présent règlement et que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance et via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de Règlement numéro 431-38, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-40.

**RÉSOLUTION
2021-08-250**

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE PV-98 À MÊME LA ZONE H-49

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement le 15 juillet 2021 et une copie du second projet de règlement le 19 août 2021;

CONSIDÉRANT que s'est tenue du 3 au 18 août 2021, une consultation publique, en remplacement de l'assemblée publique de consultation, dans le cadre du processus d'adoption du présent règlement et que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance et via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de Règlement numéro 431-40, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-36.

**RÉSOLUTION
2021-08-251**

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 431-36 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-39 À MÊME LA ZONE P-38

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal tenue le 23 août 2021 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 19 août 2021;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance et via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

CONSIDÉRANT que sera fixée la consultation publique, remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent règlement et que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 431-36, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2021-08-252**

RÉSOLUTION FIXANT LA CONSULTATION ÉCRITE REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-36

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre des modifications réglementaires constituées du premier projet de Règlement numéro 431-36 suivant, à savoir :

- Premier projet de Règlement numéro 431-36 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'agrandir la zone H-39 à même la zone P-38.

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation, ou il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir à la greffière ou à la greffière adjointe de la Ville;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE le conseil municipal délègue à la greffière, ou en son absence à la greffière adjointe, le pouvoir de fixer la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent règlement.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
2021-08-253**

RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT VARENNES/SAINTE-JULIE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2011 AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL009900-09 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 650 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville d'Otterburn Park y a investi une quote-part de 32 452 \$ représentant 4,993 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park demande que le reliquat de 391 154,52 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012;

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le conseil municipal autorise l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

**RÉSOLUTION
2021-08-254**

**EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN TECHNICIEN EN URBANISME –
SERVICE DE L'URBANISME – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines du Service de l'urbanisme dans le cadre des projets de développements domiciliaires de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 août 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville embauche temporairement monsieur Sébastien Rhéaume à titre de technicien en urbanisme au Service de l'urbanisme pour une durée déterminée, soit du 30 août 2021 au 30 août 2024;

QUE les conditions d'embauche temporaire de monsieur Rhéaume soient fixées conformément à la recommandation précitée;

QUE le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale soient et sont autorisés à signer un contrat de travail avec monsieur Rhéaume;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-160-00-141 Urbanisme – salaires réguliers.

**RÉSOLUTION
2021-08-255**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la Ville à la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu arrive à échéance et qu'il y a lieu de la renouveler pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 au coût de 201,21 \$, taxes applicables incluses;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, soit désigné à titre de membre de la Chambre pendant cette période;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-110-00-494 Cotisations et abonnements.

**RÉSOLUTION
2021-08-256**

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ CULTURELLE DE POINTE-VALAINE INC.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 août 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville octroie à la Société culturelle de Pointe-Valaine inc., une aide financière de 70 700 \$ pour l'exercice 2021, conformément à la fiche de recommandation mentionnée précédemment et à l'entente de gestion et d'exploitation intervenue entre la Ville et la société;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-702-25-690 Pointe-Valaine – entente de gestion.

**RÉSOLUTION
2021-08-257**

**MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL
2021 CHANGEMENT DE DATE – TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL – SEPTEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois et il établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Le conseil peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 320 de la suscite loi, le greffier donne un avis public du contenu du calendrier et donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du calendrier des séances ordinaires de l'année 2021 adopté par le conseil municipal, la séance du mois de septembre 2021 se tiendra le 20 septembre au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine et à cette date, se déroulera des élections fédérales;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal fixe la séance ordinaire du conseil municipal du mois de septembre 2021, le 21 septembre 2021 à 19h, au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2021-08-258**

**REMERCIEMENTS – ORGANISATEURS – JOURNÉE DE RÉCUPÉRATION D'OBJETS
SPÉCIAUX**

CONSIDÉRANT que monsieur Francis Beauregard et madame Sévrine Leclerc, citoyens de la Ville d'Otterburn Park, ont organisé le 14 août 2021 à la Légion Royale canadienne, filiale 121 Auclair, une journée de récupération d'objets spéciaux;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite souligner l'apport de cesdites personnes et les remercie pour leur organisation et participation lors de cette journée;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le conseil municipal témoigne toute sa reconnaissance et remercie monsieur Francis Beauregard et madame Sévrine Leclerc pour leur organisation et participation lors de la tenue de cet événement.

**RÉSOLUTION
2021-08-259**

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale adressée aux membres du conseil municipal le 16 août 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le conseil municipal nomme Me Julie Waite, à titre de directrice générale intérimaire pour la période du 23 août au 3 septembre 2021, en sus de ses fonctions de directrice du Service des affaires juridiques et du greffe, le tout conformément à la directive émise le 17 août 2021 par la directrice générale à la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe;

QUE le traitement de Me Waite demeure inchangé.

7. FINANCES

**RÉSOLUTION
2021-08-260**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 13 JUILLET AU 17 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT que le trésorier soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 13 juillet au 17 août 2021, tels que ci-après :

Déboursés déjà versés:

Chèques nos 19980 à 20006	167 512,74 \$
Liste des dépôts directs nos 502564 à 502598	176 875,04 \$
Liste des prélèvements nos 5917 à 5960	44 905,59 \$
Paies	312 593,04 \$

Déboursés à venir:

Chèques nos 20007 à 20023	36 631,33 \$
Liste des dépôts directs nos 502599 à 502649	1 667 716,20 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS	2 406 233,94 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE PÉRIODIQUE – COMPLET

Le directeur du Service des finances et trésorier, monsieur Dominique Valiquette, CPA, CGA, dépose le rapport budgétaire périodique complet en date du 31 juillet 2021, tel qu'il l'a dressé.

**RÉSOLUTION
2021-08-261**

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'AUDIT À LA FIRME MPA SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS INC.

CONSIDÉRANT la recommandation directeur du Service des finances et trésorier formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 août 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville prolonge le mandat de la firme MPA société de comptables professionnels agréés pour l'audit du rapport financier de l'exercice 2021 de la Ville;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-413 - Honoraires auditeurs.

8. DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire fait lecture, le cas échéant, des commentaires reçus des personnes intéressées, le tout conformément aux dispositions concernant la consultation écrite prévues aux arrêtés ministériels pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2) et invite aussi les personnes présentes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

RÉSOLUTION 2021-08-262

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 241, RUE DU PRINCE-ARTHUR

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'abattage de sept (7) arbres qui ne sont pas dans une des situations décrites à l'article 108 du Règlement de zonage 431;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne l'implantation projetée d'une maison préfabriquée;

CONSIDÉRANT que selon les propriétaires, il est impossible d'installer la maison sans enlever les arbres, car le camion qui livre la maison doit se stationner dans l'espace déboisé pour que celle-ci soit livrée, débarquée et installée;

CONSIDÉRANT que toute dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que pour accorder une dérogation mineure, l'application du règlement doit avoir pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne doit pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT que dans le cas d'une construction, dont les travaux sont en cours ou déjà exécutés, la construction doit avoir fait l'objet de permis et les travaux doivent avoir été exécutés de bonne foi;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2021-00024-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas:

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure telle que présentée, puisque d'autres méthodes de construction peuvent être prises afin d'éviter l'abattage de ces arbres matures en bordure de la rue.

RÉSOLUTION 2021-08-263

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 74, RUE RUTH

CONSIDÉRANT que la demande consiste à ajouter un perron, changer la fenêtre centrale par une porte et remplacer deux (2) fenêtres de la façade de la résidence donnant sur le chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT que le perron, les marches et les barreaux seront en bois de couleur blanche, telle que la galerie existante;

CONSIDÉRANT que les cadres de la porte, les fenêtres ainsi que les rampes des garde-corps seront de la même couleur que les cadres des portes et fenêtres des autres façades;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation du bâtiment principal est conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2021-00033-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA, telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2021-08-264**

DÉSIGNATION D'ODONYMES – SECTEUR LE PATRIOTE

CONSIDÉRANT qu'afin de poursuivre les démarches associées au développement d'un nouveau quartier, il est nécessaire de nommer les rues (odonyme) afin de pouvoir donner des adresses aux différents fournisseurs de services lors d'installation d'équipements et aux bâtiments qui seront érigés dans le secteur;

CONSIDÉRANT qu'il incombe à chaque municipalité d'effectuer ce choix en fonction de ses propres critères;

CONSIDÉRANT que le thème du projet est « les patriotes » et que la Ville souhaite privilégier la sélection de patriotes qui proviennent de la région;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à la parité homme/femme dans le choix des noms;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2021-00003-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

- De nommer le grand parc, Jean-Gilles Rodier afin d'honorer le défunt curé;
- De prolonger la rue Vigneault sur toute la longueur;
- De nommer la partie de la rue locale et la section de la collectrice sous le nom de Dormicour (au bout de la rue Mason);
- De retenir les noms suivants pour les sept (7) autres voies de circulation :
 1. Louis Lévesque (avenue)
 2. Marie-Victoire Dumouchel (rue)
 3. Angélique Gazaille (rue)
 4. Rosalie Dessaulles (rue)
 5. Louis Saint-Jean (rue)
 6. Marc Janotte (rue)
 7. Étienne Guertin (rue)

Le tout, conformément au tableau réalisé par la directrice du Service de l'urbanisme en date du 21 juillet 2021 et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec.

**RÉSOLUTION
2021-08-265**

**COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK –
NOMINATION DE MEMBRES CITOYEN**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation datée du 29 juillet 2021 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal nomme messieurs Francis Beauregard et Alexandre Turcotte à titre de membres du comité consultatif en environnement dans la Ville d'Otterburn Park pour la période du 23 août au 31 décembre 2021.

**RÉSOLUTION
2021-08-266**

**AVIS DE RÉSERVE POUR FINS DE RÉSERVE FONCIÈRE (SECTEUR LE PATRIOTE) –
OCTROI DE MANDATS – ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2021-06-198**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 21 juin 2021, la résolution numéro 2021-06-198 par laquelle un avis de réserve pour fins de réserve foncière, secteur le Patriote, était imposé;

CONSIDÉRANT que cette résolution doit être annulée et remplacée afin de corriger notamment certains numéros de lots concernés par ledit avis de réserve;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation datée du 16 août 2021 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville annule la résolution numéro 2021-06-198 adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 juin 2021 conformément à ce qui précède;

**RÉSOLUTION
2021-08-267**

**AVIS DE RÉSERVE POUR FINS DE RÉSERVE FONCIÈRE (SECTEUR LE PATRIOTE) –
OCTROI DE MANDATS**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation datée du 16 août 2021 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance:

QUE soit imposée sur les lots portant les numéros 3 951 892, 3 951 893, 3 951 895, 3 951 896, 3 956 415 (ptie), 3 951 899, 3 951 901, 3 951 902, 3 951 903, 3 951 905, 3 951 906, 3 951 907, 6 397 656, 6 397 657, 6 397 781, 6 397 785 (ptie) et 6 410 065 du cadastre du Québec, un avis de réserve pour fins de réserve foncière;

QUE la firme DHC avocats soit mandatée pour l'imposition des avis de réserve pour fins de réserve foncière;

QUE la firme Roch Mathieu, arpenteurs-géomètres, soit mandatée aux fins d'établir les plans et les descriptions techniques nécessaires dans le cadre de ces impositions d'avis de réserve;

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, à signer pour et au nom de la Ville, tout document permettant la mise en place de ces réserves foncières, le cas échéant.

9. TRAVAUX PUBLICS

**RÉSOLUTION
2021-08-268**

ATTRIBUTION BUDGÉTAIRE – AMÉNAGEMENT D'AIRES DE GLISSADE

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 10 août 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal attribue un budget de 4 000 \$ pour l'aménagement d'aires de glissade au parc Copping et au parc de la Pointe-Valaine;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même le transfert de crédits budgétaires comme suit :

- Montant des crédits transférés : 4 000 \$
- Source des crédits : 02-131-01-690 Projets spéciaux
- Destination des crédits : 02-701-50-526 Parcs – entretien et réparations.

DÉPÔT

DÉPÔT – BILANS DE LA QUALITÉ D'EAU POTABLE

Le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Samson, TP, dépose à la présente séance, les bilans de la qualité d'eau potable des années 2018, 2019 et 2020 et ceux-ci seront diffusés sur le site internet de la Ville.

RÉSOLUTION 2021-08-269

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROLONGATION DE L'EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UNE ÉTUDIANTE SPÉCIALISÉE EN HORTICULTURE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-07-232 adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 juillet 2021 par laquelle, la Ville embauchait temporairement madame Justine Germain à titre d'étudiante spécialisée en horticulture pour une durée déterminée, soit du 28 juin à la mi-août 2021 et selon les besoins du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les besoins du Service des travaux publics à la fin de la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 10 août 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville prolonge l'embauche temporaire de madame Justine Germain à titre d'étudiante spécialisée en horticulture pour une durée déterminée, soit jusqu'au 26 novembre 2021 et selon les besoins du Service des travaux publics;

QUE les conditions de travail de madame Germain soient fixées conformément à la recommandation précitée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-50-141 – Parcs – Salaire.

RÉSOLUTION 2021-08-270

ATTRIBUTION BUDGÉTAIRE – CONFIRMATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2021-02-043 adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 février 2021, la Ville autorisait le dépôt d'une demande dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif général de contribuer à améliorer le bilan routier et à venir en aide aux victimes de la route en soutenant financièrement la réalisation de projets de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'octroi d'une aide financière de 40 000\$ du Fond de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 10 août 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville attribue un budget de 80 000\$ pour la mise en place des éléments en sécurité routière, conformément à la demande d'aide financière dans le cadre du programme précité et des conditions afférentes;

QUE la Ville attribue un budget de 5 000\$ pour l'achat d'un analyseur de vitesse afin de compléter ses demandes auprès du service de police;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés de la façon suivante :

Approprier les crédits budgétaires rendus disponibles par la réception de l'aide financière en sécurité routière afin de financer une partie des dépenses de sécurité routière comme suit :

- Montant des crédits transférés : 40 000 \$;
- Source des crédits : 01-381-92-010 Subventions;
- Destination des crédits : 02-320-01-690 Voirie projets spéciaux.

QUE le solde résiduel de ces achats soit financé par une affectation de l'Excédent de fonctionnements non affecté au montant de 45 000 \$.

**RÉSOLUTION
2021-08-271**

**DÉPART D'UN EMPLOYÉ DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – DIRECTEUR ADJOINT
ET CHARGÉ DE PROJET – REMERCIEMENTS**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 10 août 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal prend acte de la démission de monsieur Vincent Laflamme, ing. jr, de son poste de directeur adjoint et chargé de projet du Service des travaux publics et le remercie pour les services rendus à la Ville d'Otterburn Park au cours des huit (8) derniers mois.

**RÉSOLUTION
2021-08-272**

**APPEL DE CANDIDATURES – POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS – ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-192**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 21 juin 2021, la résolution numéro 2021-06-192 afin que la Ville procède à un appel de candidatures pour pourvoir un poste de journalier au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que les besoins du Service des travaux publics nécessitent davantage l'embauche d'employé col-bleu;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 10 août 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville annule la résolution numéro 2021-06-192 intitulée *Appel de candidatures – Poste de journalier au Service des travaux publics*.

10. FAMILLE, CULTURE ET LOISIR

RÉSOLUTION 2021-08-273

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LIGUE DE BALLE DONNÉE D'OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT que la Ligue de balle donnée d'Otterburn Park a présenté à la Ville une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que cette aide financière permettrait notamment à la Ligue d'organiser des journées thématiques et d'acquérir certains équipements nécessaires à la pratique de ce sport;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 9 août 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville verse la somme de 300 \$ à la Ligue de balle donnée d'Otterburn Park pour lui permettre d'organiser des journées thématiques et d'acquérir certains équipements nécessaires à la pratique de ce sport;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisir – Aide financière.

RÉSOLUTION 2021-08-274

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GROUPE DE VACCINATEURS COVID-19

CONSIDÉRANT que le Groupe de vaccinateurs COVID-19 affecté au Centre Jordi-Bonet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a présenté à la Ville une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que cette aide financière permettrait de tenir un événement afin de souligner l'apport soutenu depuis plusieurs mois et le dévouement des travailleurs et travailleuses de ce Groupe de vaccinateurs COVID-19;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 17 août 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville verse la somme de 350 \$, plus les taxes applicables, au Groupe de vaccinateurs COVID-19 affecté au Centre Jordi-Bonet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour lui permettre de tenir cet événement;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisir – Aide financière.

RÉSOLUTION 2021-08-275

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT que la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vallée-du-Richelieu a présenté à la Ville une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que cette aide financière permettrait de tenir à Otterburn Park, une soirée de débat électoral entre les candidats et les candidates à l'élection fédérale fixée au 20 septembre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 18 août 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville verse la somme de 540 \$, plus les taxes applicables, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vallée-du-Richelieu pour lui permettre de tenir à Otterburn Park, d'ici quelques semaines, une soirée de débat électoral entre les candidats et les candidates à l'élection fédérale fixée au 20 septembre 2021;

QUE cette aide financière soit versée conditionnellement à ce que l'organisme dépose à la Ville, au plus tard le mois prochain, une demande complète pour l'obtention du statut d'organisme reconnu de la Ville;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisir - Aide financière.

**RÉSOLUTION
2021-08-276**

JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS 2021

CONSIDÉRANT que la journée internationale des aînés aura lieu le 1^{er} octobre prochain et à cette fin, le Service du loisir et de la culture a proposé à la FADOQ d'Otterburn Park d'organiser une activité conjointe pour les aînés;

CONSIDÉRANT que le Service du loisir et de la culture et la FADOQ d'Otterburn Park souhaitent organiser une marche, de la FADOQ d'Otterburn Park du Centre Marcel-Lacoste jusqu'au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, et par la suite, tenir au centre un brunch pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT que le Service du loisir et de la culture et la FADOQ d'Otterburn Park profiteraient de cet événement pour sonder les personnes âgées afin de faire progresser le dossier de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et tenir un tirage de cartes-cadeaux de commerçants locaux;

CONSIDÉRANT que la FADOQ d'Otterburn Park serait responsable d'organiser la discussion avec les aînés dans le cadre de la démarche MADA. Également, leur contribution financière serait d'un montant approximatif de 500 \$, plus les coûts relatifs à l'impression des questionnaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 18 août 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville autorise la tenue de cet événement pour la Journée internationale des aînés 2021 conformément à la recommandation précitée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense de 953 \$ soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-90-690 – Événements spéciaux.

**RÉSOLUTION
2021-08-277**

FÊTE DE L'HALLOWEEN 2021

CONSIDÉRANT que le Service du loisir et de la culture a proposé à la Maison des jeunes Ott'Ados d'organiser des activités conjointes pour la fête de l'Halloween le 30 octobre 2021, soit un spectacle, une visite d'une maison hantée, la distribution de friandises, etc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 18 août 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville autorise la tenue de la fête de l'Halloween 2021 conformément à la recommandation précitée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense de 4 255 \$ soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-90-690 - Événements spéciaux.

**RÉSOLUTION
2021-08-278**

**SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE –
EMBAUCHE TEMPORAIRE DE SURVEILLANTS D'ACTIVITÉS**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher des surveillants d'activités temporaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur aux loisirs du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 19 août 2021 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville prolonge l'embauche temporaire de madame Darlene Mulligan et de monsieur Louis-Philippe Bedford à titre de surveillants d'activités pour les années 2021 et 2022;

QUE la Ville embauche temporairement messieurs Jérémy Forget et Thomas Fontaine à titre de surveillants d'activités pour les années 2021 et 2022;

QUE leurs conditions de travail soient fixées conformément à la recommandation précitée.

11. ENVIRONNEMENT

**RÉSOLUTION
2021-08-279**

**RÉPONSE – ORIENTATION DE SANTÉ CANADA –
PROJET D'AUGMENTATION DES LIMITES PERMISES DES TAUX DE MÉTALAXYL ET DE
SULFOXAFLORE CONTENUS DANS DES ALIMENTS**

CONSIDÉRANT que Santé Canada se propose d'autoriser plus de traces de l'insecticide sulfoxaflore, et du fongicide métalaxyl sur les petits fruits tels les fraises et les bleuets;

CONSIDÉRANT que le président de l'Association québécoise des producteurs de fraises et de framboises, David Lemire, affirme que les producteurs ne souhaitent pas que les règles changent;

CONSIDÉRANT que les producteurs essaient de tendre vers une production écologique et biologique;

CONSIDÉRANT l'opposition à l'augmentation des limites de dosage proposées par Santé Canada des milieux académiques telle que manifestée par la professeure Louise Vandelac à l'émission 15-18 de Radio-Canada Première lors d'une entrevue le 27 juillet 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville d'Otterburn Park demande à Santé Canada de retirer son projet d'augmenter les limites permises des taux de fongicide (métaxyl) et de l'insecticide (sulfoxaflore) contenus dans les aliments.

12. SÉCURITÉ AUX CITOYENS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis et d'autres personnes ont fait consigner leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé les questions suivantes de 20 h 27 à 21 h 06 :

Madame Jocelyne Geoffrion	Règlement – Caméra de surveillance
Monsieur Gilles Caron	Pollution de la rivière Richelieu – Point 11.1 de l'ordre du jour
Monsieur Mike Forand	Entretien du chemin des Patriotes Herbe à poux – 4 terres non développées
Monsieur	Qualité de l'asphalte, vibrations – Bris de solage Bruit sur la rivière Richelieu
Madame Sévrine Leclerc	Journées de récupération – Remerciements
Monsieur	Surverses

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION
2021-08-280**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la présente séance soit et est levée à 21 h 07.

Denis Parent
Maire

Me Julie Waite
Greffière